

Projet de terminal portuaire Sorel-Tracy
Agence d'évaluation d'impact du Canada
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

À qui de droit à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada,

Objet : Consultation publique sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact du Terminal portuaire à Sorel-Tracy

À titre de citoyenne de Contrecoeur, habitant près du futur Port de Sorel-Tracy, je vous transmets mes commentaires sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact du nouveau Terminal portuaire à Sorel-Tracy de QSL International Ltée et les impacts extrêmement négatifs pour les citoyens et pour l'environnement en général.

Qualité de l'air et impacts élevés sur la santé humaine, mais qualifiés de « modérés » par l'AEIC ? —L'ajout d'activités portuaires à Sorel-Tracy de navires transportant du vrac, dont des engrais et des sels déglacants, entraîneraient des poussières qui affectent la qualité de l'air. Lors du transbordement et de l'entreposage du vrac, les mesures sont insuffisantes puisqu'on prévoit seulement le recouvrir de bâches alors qu'il faudrait des endroits de stockage complètement fermés, pour éviter la dispersion souvent générée par les forts vents le long du fleuve. À ces poussières s'ajoutent les GES et les émissions polluantes de la machinerie, des navires à quai qui brûlent du mazout 24/24 et des camions pour transporter les marchandises principalement sur la 30.

Le rapport provisoire de l'AEIC écrit que « Le projet serait susceptible d'entraîner des effets résiduels négatifs et des effets cumulatifs sur la santé humaine (physique et psychologique) en raison de l'altération de la qualité de l'air et de l'environnement sonore. La modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants présentée dans l'étude d'impact du promoteur prévoit quelques dépassements des normes et critères des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA), du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (RAA) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) aux résidences ou aux récepteurs sensibles à proximité du projet. En phase de construction et d'exploitation, des dépassements pourraient se produire dans certaines circonstances pour le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), les particules en suspension totales (PMT)⁸⁷ et fines (PM_{2.5} et PM₁₀) et le carbone noir.

Les particules en suspension fines au diamètre inférieur à 2,5 et 10 micromètres (PM_{2.5} et PM₁₀) peuvent pénétrer dans les poumons et le sang, entraînant des problèmes de santé graves, comme des maladies respiratoires chroniques et l'aggravation de l'asthme, alors que le NO₂ peut irriter les voies respiratoires et aggraver des maladies comme l'asthme et réduire la fonction pulmonaire en cas d'exposition prolongée. Pour sa part, le SO₂ peut provoquer des irritations des yeux, du nez, de la gorge et des poumons, et aggraver les maladies respiratoires existantes (AtkinsRéal, 2025). Il est également reconnu que la pollution atmosphérique est liée à de nombreux problèmes de santé psychologique, comme la démence, la dépression, l'anxiété et le stress. »

Le développement de la zone industrialo-portuaire associée à ce futur port entraînera une déforestation de plusieurs centaines d'arbres dans le secteur du port, réduisant aussi la qualité de l'air, ce dont l'AEIC ne semble pas avoir tenu compte, prétextant que c'est en dehors du territoire du port, alors que c'est un impact direct du projet de ce port.

Je suis plutôt d'avis en consultant le rapport provisoire de l'AEIC que les impacts sur la santé humaine devraient être jugés élevés puisque les citoyens subissent déjà des dépassements des limites provinciales selon la Santé publique et que la modélisation de QSL indique également des dépassements. Le Gouvernement fédéral ne devrait pas permettre l'ajout d'un nouveau projet de port et de ses émissions polluantes sachant quelle est la situation actuelle à Sorel-Tracy. Rien ne justifie d'augmenter les risques pour la santé humaine des citoyens déjà lourdement affectés par le port du centre-ville de Sorel-Tracy et les industries présentes, en ajoutant une autre source de polluants, alors que les taux de maladies pulmonaires sont plus élevés qu'ailleurs au Québec. Ce port est situé près d'un parc municipal, près des colonies des Grèves et de Sainte-Jeanne d'Arc, où adultes et enfants viennent profiter de la nature mais ils seraient dorénavant exposés à toutes ces émissions polluantes pouvant déclencher des maladies respiratoires, ce qui est dangereux.

Pollution par le bruit et dépassement des limites provinciales— De nombreux citoyens, subiront les multiples bruits de la machinerie, du camionnage, des voitures, des navires à quai avec des bruits de métal et de moteurs qui fonctionnent 24/24. Cela ne fera que s'ajouter aux bruits du quai de Kildair pour les zones résidentielles voisines. Ce quai flottant envisagé pour le nouveau port ne ferait que porter tous les bruits sur l'eau encore plus loin chez les résidents autour.

Au niveau sonore, il est évident à la lecture du rapport provisoire que les citoyens habitant près du futur port de vrac sont déjà très affectés par les bruits ambiants qui dépassent souvent les limites provinciales permises et que par conséquent ajouter tous les nouveaux bruits du futur port serait inacceptable et nocif pour la santé physique et mentale. Voici un extrait du rapport provisoire qui prouve cela : « Le projet s'intégrerait dans un secteur où l'environnement sonore est déjà affecté par la circulation routière, la présence de navires au quai de Kildair et le bruit généré par les industries voisines (alarmes de recul, bruits d'impacts et autres). Les relevés sonores réalisés par le promoteur ont démontré que l'environnement sonore initial se situait déjà très près ou pouvait même dépasser, à certains moments (ou endroits), les limites d'acceptabilité des critères énoncés dans les lignes directrices provinciales. »

Pollution lumineuse-Elle est déjà très présente à cause du port de pétroliers de Kildair auquel s'ajoutera le port de vrac de Sorel-Tracy. Le futur quai flottant s'avancerait jusqu'à 150 mètres dans le fleuve et porterait toute la pollution lumineuse des quais et des navires plus loin dans le fleuve. Ces vives lumières seraient visibles pour les citoyens immédiats, mais aussi tous les riverains de Sorel-Tracy, Contrecoeur et Lanoraie. Les mesures de compensation prévues s'avèrent minimales, car le promoteur ne contrôle pas les sources lumineuses situées sur les navires qui accosteraient au futur quai de Sorel-Tracy.

Impacts cumulatifs sur la santé des citoyens de Sorel-Tracy — Ce futur port est situé au début de Sorel-Tracy, mais le centre-ville a déjà des installations portuaires et il ne ferait qu'ajouter aux impacts sur la santé déjà très graves pour les citoyens de la ville. De plus, il est situé à côté d'une zone industrielle lourde avec la présence de Rio Tinto, entre autres. Les impacts du port au centre-ville de Sorel-Tracy ont fait l'objet d'un Avis de santé publique sur l'étude de caractérisation de l'air ambiant en 2024 et de nombreux métaux analysés ont présenté des concentrations moyennes au-delà des critères provinciaux comme l'arsenic, le baryum, le cadmium, le manganèse, le plomb et le zinc. L'avis conclut que la population présente un état de santé respiratoire plus défavorable que le reste du Québec.

Impacts cumulatifs sur les citoyens de Contrecoeur — Le Port de Sorel-Tracy de QSL serait à la fin de Contrecoeur, côté est, alors qu'au début de la ville, côté ouest, le futur Port de conteneurs représentera l'ajout de 60 % de la capacité du Port de Montréal. Les résidents de Contrecoeur seront donc pris en étau entre deux nouveaux projets de port avec des impacts majeurs sur la qualité de l'air, la pollution par le bruit, les poussières, l'ajout de GES et d'émissions polluantes. Le futur Port de Contrecoeur rasera 13 000 arbres, détruira des milieux humides et des écosystèmes centenaires irremplaçables et ajoutera 1200 camions par jour sur la 30. D'où la nécessité d'étudier les effets cumulatifs du Port de Sorel-Tracy à celui de Contrecoeur pour les résidents de Contrecoeur.

Problèmes architecturaux du projet — Ce quai flottant s'avancant dans le fleuve comme une protubérance métallique industrielle créerait une saillie extrêmement défigurante pour le paysage du fleuve. Ce projet de quai flottant ne présente aucune intégration harmonieuse dans le paysage environnant. Il vient plutôt l'enlaidir de façon inacceptable.

Impacts environnementaux sur l'écosystème du fleuve — Les scientifiques et les citoyens ont exprimé leurs inquiétudes sur les impacts du projet de port sur le fleuve Saint-Laurent, ses écosystèmes et toutes les espèces aquatiques et fauniques, mais l'AEIC en tient peu compte malheureusement à date. L'ajout d'un port pour des navires de vrac transportant des sels déglaçants et des engrais qui pourraient tomber dans le fleuve et donc affecter la qualité de l'eau doit être évalué indépendamment du promoteur.

Impacts sur la survie du chevalier cuivré-espèce en péril — Ce port de QSL aurait des impacts sur les herbiers d'alimentation du chevalier cuivré et la navigation accrue dans ce secteur affecterait potentiellement le chevalier cuivré. Cette espèce en péril est aussi menacée par la construction du futur port de Contrecoeur. Les experts scientifiques remettent en doute l'efficacité des mesures de compensation de ce poisson très fragile.

Justification insuffisante du projet face aux inconvénients pour les êtres humains « Réduire considérablement le temps d'attente de navires qui attendent au large en raison du manque de disponibilité à quai » au port actuel de Sorel-Tracy est une justification peu convaincante du promoteur qui doit sérieusement être étudiée beaucoup plus en profondeur pour déterminer quelles seraient les recommandations finales de l'AEIC face aux nombreux impacts cumulatifs de ce projet sur les citoyens, le fleuve, le maintien de la biodiversité, la qualité des habitats fauniques et la lutte aux changements climatiques.

Pour tous ces motifs, je vous demande officiellement à l'AEIC d'émettre un avis défavorable, sur la construction du nouveau Terminal portuaire à Sorel-Tracy de QSL International Ltée, à cause de ses trop nombreux impacts sur la santé des citoyens et des écosystèmes du fleuve.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Hélène Reeves, citoyenne de Contrecoeur